

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION
« ETAT TOGOLAIS 6,25% 2015-2020 »**



NOTE D'INFORMATION

Taux d'intérêt : 6,25% *net d'impôt* **Durée** : 5 *ans*

Valeur nominale unitaire : 10.000 *FCFA* **Prix d'émission** : *multiples*

Montant : 30 000 *millions de FCFA*

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SIG	: Société de Gestion et d'Intermédiation

Liste des Tableaux

Tableau n°1	: Caractéristiques de l'émission
Tableau n°2	: Tableau d'amortissement (en FCFA)

SOMMAIRE

	Pages
I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	4
1.1- Cadre de l'opération	4
1.2- Objet de l'opération	5
1.3- Caractéristiques de l'émission	6
1.4- Mécanisme de l'adjudication à prix multiples	7
1.5- Service financier de l'emprunt	7
II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR	7
2.1- Généralités sur le Togo	7
2.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	8
2.3- Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo	19
2.4- Le Ministère de l'Economie et des Finances	21
ANNEXE	28
Liste des Directions Nationales de la BCEAO	29

I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.1- Cadre de l'opération

Au premier trimestre 2015, l'environnement économique mondial a été marqué par la poursuite de la reprise de l'activité économique dans certains pays avancés, notamment dans la zone euro, le dynamisme économique des pays en développement et le ralentissement du rythme de progression de l'activité dans les pays émergents.

Selon le Fonds Monétaire International¹, la croissance de l'économie mondiale s'établirait à 3,5% en 2015 contre une réalisation de 3,4% en 2014, dans un contexte de baisse des prix du pétrole, de la dépréciation de l'Euro vis-à-vis du Dollar et de taux de chômage toujours élevé dans la zone euro.

Aux Etats Unis, l'activité économique s'est contractée au premier trimestre 2015 en liaison avec l'appréciation du dollar vis-à-vis de l'Euro et du Yen, la forte baisse des prix du baril de pétrole brut et un hiver sévère. La croissance est estimée à -0,2% contre 0,5% au quatrième trimestre 2014 et -0,5% au premier trimestre 2014.

Dans la zone euro, le taux de croissance a progressé de 0,4% au premier trimestre 2015 contre 0,3% au quatrième trimestre 2014 confirmant la reprise de la croissance.

Dans la perspective d'un ralentissement de la croissance en Chine, la conjoncture dans les pays émergents et les pays en développement devrait ralentir en 2015, le taux de croissance est estimé à 4,3% en 2015 contre 4,6% en 2014.

La conjoncture en Afrique subsaharienne devrait suivre la même tendance ; la croissance en 2015 serait de 4,5% contre 5,0% en 2014 en liaison notamment avec la baisse des prix des produits de base.

Dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les indicateurs de conjoncture² confirment le maintien d'un rythme soutenu de l'activité au premier trimestre 2015. Les prévisions de croissance situent le taux de croissance du PIB de l'Union à 6,7% en 2015 contre 6,5% en 2014, tiré par la bonne tenue de l'activité dans l'ensemble des secteurs. Cependant, des risques pèsent sur ces perspectives notamment la fragilité de la demande en provenance de la zone euro.

Le taux d'inflation dans la zone UEMOA serait modéré en 2015 et se situerait en deçà de la norme régionale de 3,0% fixée dans le cadre du dispositif de la surveillance multilatérale. En 2014, il était de -0,2%.

¹ Perspectives de l'économie mondiale, FMI avril 2015

² Rapport sur la situation économique et monétaire de l'UEMOA au 31 mars 2015, BCEAO

Au plan national, l'activité économique reste bien orientée et s'inscrit dans un contexte de poursuite des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques et de soutien à la production agricole. Le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,8% en 2015 contre 5,9% l'année précédente.

Au titre du premier trimestre de l'année 2015, l'exécution budgétaire a été marquée par une hausse des recettes de l'Etat, un accroissement des dépenses courantes et des dépenses d'investissement. Au niveau des comptes monétaires, il est noté une progression de la masse monétaire résultant de l'évolution de ses contreparties.

Les échanges commerciaux avec le reste du monde au premier trimestre 2015 comparés à la même période de 2014 sont marqués par une progression des exportations, une régression des importations en valeur et une amélioration du déficit commercial.

Les Autorités nationales entendent mener une politique d'endettement prudente pour la couverture des besoins d'investissement prioritaires notamment, la construction des infrastructures routières et ferroviaires, le développement de l'agriculture et le renforcement de la fourniture des services sociaux de base (éducation, santé, eau).

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement entend poursuivre la maîtrise des dépenses, afin de rétablir progressivement l'équilibre budgétaire, accroître les exportations en redynamisant les secteurs minier et agricole.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

1.2 Objet de l'opération

La présente émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et ferroviaires. Elle est la quatrième émission d'obligations de l'année 2015.

1.3 Caractéristiques de l'émission

Tableau 1 : Caractéristiques de l'émission

Emetteur	: Etat togolais
Dénomination	: « Etat du Togo 6,25% 2015-2020 »
Nature de l'opération	: Emission d'obligations par voie d'adjudication
Objet de l'opération	: Financement des travaux de construction et de réhabilitation des Infrastructures routières et ferroviaires
Valeur nominale	: 10 000 F CFA
Prix d'émission	: Multiples
Nombre de titres émis	: 3 000 000 obligations
Nature des titres	: Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO
Durée de l'emprunt	: 5 ans différé un (1) an
Jouissance des titres	: 20 novembre 2015
Taux d'intérêt	: 6,25% l'an
Paiement des intérêts	: Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres
Remboursement du capital	: Le remboursement du capital en quatre (4) tranches égales se fera annuellement avec une année (1) de différé
Liquidité	: Les Obligations du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.
Date d'adjudication	: 19 novembre 2015
Date de maturité	: 20 novembre 2020
Période de souscription	: La période de souscription est prévue du 11 au 19 novembre 2015 à 10 h 30 mn TU. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.

Tableau 2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA):

Échéances	Encours en début de période	Amortissement	Intérêts annuels	Annuité	Encours fin de période
19/11/2016	30 000 000 000		1 875 000 000	1 875 000 000	30 000 000 000
19/11/2017	30 000 000 000	7 500 000 000	1 875 000 000	9 375 000 000	22 500 000 000
19/11/2018	22 500 000 000	7 500 000 000	1 406 250 000	8 906 250 000	15 000 000 000
19/11/2019	15 000 000 000	7 500 000 000	937 500 000	8 437 500 000	7 500 000 000
19/11/2020	7 500 000 000	7 500 000 000	468 750 000	7 968 750 000	-
Total	-	30 000 000 000	6 562 500 000	36 562 500 000	-

1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples

Description du principe

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

1.5 Service financier de l'emprunt

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

II PRESENTATION DE L'EMETTEUR

2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6^{ème} et le 11^{ème} degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km². Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de par leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants³ pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km² en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo

2.2.1 Année 2014

2.2.1.1 Le Secteur réel

L'activité économique a été marquée en 2014 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme National

³ Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB fixe le taux de croissance réel à 5,9% en 2014 contre 5,4% en 2013. Cette croissance est tirée essentiellement par le secteur primaire et tertiaire. La contre performance du secteur secondaire s'explique par les difficultés que connaissent les industries extractives.

a. Secteur primaire

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2014 est en hausse de 13,5% contre une stabilité en 2013. Sa contribution à la croissance est 3,8% contre une contribution nulle en 2013. Cette bonne performance est liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'est accrue de 21,0%.

La production vivrière progresse de 20,8% par rapport à 2013 et s'établit à 5.356,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en hausse en 2014 à l'exception du mil et du sorgho et de l'arachide qui sont en recul respectivement de 5,0% et 5,9%. Les performances réalisées dans la production vivrière résultent de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et des mesures prise par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est également orientée à la hausse en passant de 156,3 milliers de tonnes en 2013 à 189,9 milliers de tonnes en 2014. Leur VA est en progression de 21,5% contre une croissance nulle en 2013. Cette performance des cultures de rente est portée principalement par la production du coton en hausse de 28,5% et celle du café en hausse de 92,5%.

b. Secteur secondaire

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 1,3% en 2014. Sa contribution à la croissance est de +0,3%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,9% des « BTP », de +0,1% de « l'Electricité, Eau et Gaz » atténuée par la contre performance des industries extractives et manufacturières dont les contributions sont estimées respectivement à -0,1% et à -0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un recul de 2,6% de la valeur ajoutée contre une hausse de 6,6% en 2013. La VA du clinker est en baisse de 9,5% contre une régression de 19,0% en 2013, tout comme celle du phosphate en recul de 10,0% contre une hausse de 13,5% en 2013.

La VA des industries manufacturières est en baisse de 6,5%. La VA du chapitre « Electricité, Eau et Gaz » progresse de 2,5% contre 3,8% en 2013. La VA des

« BTP » a connu une progression de 16,5% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

c. Secteur tertiaire

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 1,0%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+0,6%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+1,2%), "Banques, Assurances" (+6,9%) et "Autres services marchands" (+0,0%). Sa contribution à la croissance du PIB est de (+0,3%) en 2014.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 1,9% contre 9,9% en 2013.

Le PIB nominal en 2014 est de 2.262,3 milliards de FCFA en 2014, en augmentation de 9,6% par rapport à 2013. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 3,5% par rapport à 2013. Le PIB nominal par habitant passe de 306.642,7 FCFA en 2013 à 326.689,6 FCFA en 2014.

2.2.1.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2014 comparées à celles de 2013 présentent les évolutions suivantes :

- une progression de 5,6% des recettes totales et dons ;
- une hausse de 2,0% des dépenses totales et prêts nets ;
- un accroissement de 17,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -100,2 milliards de FCFA contre -106,7 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recettes de l'Etat et dons

Au titre de l'année 2014, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 551,2 milliards de FCFA, et sont en hausse de 5,6% par rapport au neuf premiers mois de 2013.

Les recettes fiscales sont en hausse de 13,6% et s'établissent à 458,2 milliards de FCFA. Cette augmentation est impulsée par les "**impôts sur les revenus et bénéfiques**" (22,6%) et les "**Taxes sur les biens et services**" (30,1%) qui se chiffrent respectivement à 109,6 milliards de FCFA et 222,2 milliards de FCFA. Par contre, les "**impôts pour le commerce extérieur**" sont en régression de 12,9%. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une composante des "**taxes sur les biens et services**" augmente de 35,7% et s'établit à 196,3 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 212,0 milliards de FCFA, en augmentation de 23,9% par rapport à fin décembre 2013 et

représentent 111,6% des prévisions annuelles.

Cette performance au niveau des impôts indirects s'explique entre autres par :

- le renforcement des services de recouvrement ;
- la bonne coordination entre les services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Les contributions indirectes liquidées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en hausse de 5,9% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffrent à 246,2 milliards de FCFA. Elles représentent 108.6% des prévisions annuelles.

Cette performance du Commissariat des Douanes et Droits Indirects s'explique entre autre par :

- la mise en place effective des organes de l'Office Togolais des Recettes et les compensations effectuées entre l'Etat togolais et la société Togo télécom;
- le renforcement des services de recouvrement ;
- la coordination entre services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Au titre de l'année 2014, les recettes non fiscales s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA contre 46,1 milliards de FCFA douze mois plus tôt.

A fin décembre 2014, les dons mobilisés s'élèvent à 45,8 milliards de FCFA contre 73,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

b. Dépenses et prêts nets

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2014 s'élèvent à 626,4 milliards de FCFA, en progression de 2,0% par rapport à fin décembre 2013.

Les dépenses courantes s'établissent à 418,8 milliards de FCFA, en baisse de 4,1% par rapport à fin septembre 2013. Cette évolution s'explique par la régression de 18,5% des "transferts et subventions" qui s'établissent à 79,8 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 28,3 milliards de FCFA contre 22,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Les dépenses d'investissement à fin décembre 2014 s'établissent à 207,3 milliards

de FCFA, en augmentation de 17,0% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement résulte de l'effet combiné de la progression des dépenses en capital financées sur ressources internes de 68,9% et de la baisse de 10,7% des dépenses en capital financées sur ressources externes.

c. Soldes et financement

Le "**solde global hors dons base ordonnancements**" et le "**solde global base caisse**" (dons inclus) sont respectivement de -121,0 milliards de FCFA et -100,3 milliards de FCFA en 2014 contre respectivement -164,0 milliards de FCFA et -106,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 59,0 milliards de FCFA et 95,2 milliards de FCFA contre respectivement 103,4 milliards de FCFA et 107,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

2.2.1.3 Estimations de la balance des paiements 2014

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2014, un solde déficitaire de 77,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 275,2 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 156,0 milliards de FCFA et d'un passif de 42,3 milliards de FCFA du compte financier.

a. Balance courante

Le déficit courant s'améliorerait de 5,5 milliards de FCFA par rapport à l'année 2013, en raison notamment de l'amélioration des soldes des services et des revenus.

La détérioration de 8,1 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 20,4 milliards de FCFA des importations et de 12,3 milliards de FCFA des exportations.

La balance des services s'améliorerait de 1,0 milliards de FCFA.

L'excédent des revenus primaires s'améliorerait en s'établissant à 21,0 milliards de FCFA en 2014 contre 12,5 milliards de FCFA en 2013.

Le solde excédentaire des revenus secondaires s'établirait à 133,7 milliards de FCFA en 2014 en amélioration de 4,1 milliards de FCFA par rapport au niveau de 2013.

b. Compte de capital et d'opérations financières

Le **solde du compte de capital** serait de 156,0 milliards de FCFA en 2014 contre 155,6 milliards de FCFA en 2013.

Le **solde du compte financier** s'améliorerait de 122,0 milliards de FCFA pour s'établir à -42,3 milliards de FCFA en 2014.

2.2.1.4 Secteur monétaire

La situation monétaire à fin septembre 2014 comparée à celle de fin décembre 2013 est caractérisée par une dégradation de 77,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 110,7 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 97,9 milliards de FCFA.

a. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à la fin décembre de 2014, sont ressortis à 238,3 milliards de FCFA contre 315,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une baisse de 24,4%. Ce recul est attribuable aux positions extérieures nettes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques de dépôts qui ont régressé respectivement de 64,1 milliards de FCFA et de 12,9 milliards de FCFA.

Le repli de 65,2% des AEN de BCEAO résulte de la progression des engagements extérieurs de 102,2 milliards de FCFA, notamment les engagements de la BCEAO vis-à-vis des institutions financières sous-régionales et internationales, que n'a pu compenser la hausse de 38,0 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+30,0 milliards de FCFA)

La baisse de 5,9% de la position extérieure nette des banques de dépôts résulte de la hausse des avoirs extérieurs bruts (19,6 milliards de FCFA moins importante que celle des engagements extérieurs (32,5 milliards de FCFA).

b. Position nette du gouvernement

En passant de 77,03 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 124,4 milliards de FCFA à la fin de l'année 2014, la PNG s'est dégradée de 33,9%.

2.2.1.5 Dette publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 914,1 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 1.037,8 milliards de FCFA à fin décembre 2014 enregistrant une hausse de 123,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,5%.

A fin décembre de 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 470,5 milliards de FCFA représentant 45,3% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale à progressé de 113,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013, soit une augmentation de 31,6%. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et la fluctuation des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2014, s'élève à 567,3 milliards de FCFA contre 556,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une hausse de 1,9%. Cette hausse est due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du passif de l'Etat (FER, OTP, IFG, SOTOCO), du paiement des allocations DTS et du remboursement et émission des emprunts obligataires

2.2.1.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2014 se présente comme suit :

a. Critères de premier rang

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB devrait être supérieur ou égale à -3,% en 2014.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$)**

Le taux d'inflation annuel moyen devrait être maintenu à 3% au maximum pour l'année.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)**

Ce ratio ne devrait pas excéder 70% au cours de l'année.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

b. Critères de second rang

- **Taux de pression fiscale : (norme : $\geq 17\%$)**

Le taux de pression fiscale pour l'année 2014 devrait être supérieur ou égale à 20% contre 19,5% en 2013. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2014.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)**

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales ne devrait pas excéder 35% pour l'année contre 32,4% en 2013.

Au total, le Togo a respecté deux critères de premier rang en 2014 : le critère de taux d'inflation, le critère de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB. Le critère clé, " Solde budgétaire dans compris rapporté au PIB " n'a pas été

respecté en raison notamment de l'augmentation des dépenses de base plus forte que celle des recettes.

2.2.2. Année 2015

En 2015, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets de PNIASA et la poursuite des efforts de reconstruction, notamment des infrastructures routières entrepris par le gouvernement. Par hypothèse, le secteur primaire bénéficierait de conditions pluviométriques favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles. Par conséquent, la progression de la production des cultures vivrières tout comme celle de cultures de rente se poursuivrait. La production de phosphate augmenterait en liaison avec les efforts de rénovation des équipements de production entrepris par la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT).

Par ailleurs dans le secteur secondaire, les Bâtiments et Travaux publics (BTP), les industries extractives et les industries manufacturières seraient les principaux moteurs de croissance en 2015.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce au dynamisme impulsé aux activités du Port Autonome de Lomé (PAL) par la mise en exploitation du troisième quai construit par le Groupe Bolloré et inauguré le 14 octobre 2014, et de la darse en construction par Lomé Conteneurs Terminal qui est déjà effective sur 700 mètres linéaires sur les 1050 prévus avec six (6) portiques déjà installées, un atout considérable pour les activités de transbordement. Parallèlement, les activités au niveau de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,9% en 2014 à 5,8% en 2015. Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire seraient à la base de cette croissance.

2.2.2.1 Le Secteur réel

a. Le secteur primaire :

La variation du taux de croissance du secteur primaire en 2015 serait de 4,5% par rapport à 2014. Cette variation serait impulsée par une variation de 6,4% du secteur agricole, de 0,9% de l'élevage et de 0,7% du secteur de la pêche et forêt.

b. Le secteur secondaire :

La variation du taux de croissance du secteur secondaire en 2015 serait de 10,3%

par rapport à 2014. La VA des industries extractives serait en accroissement de 21,2% par rapport à 2014 et ceci grâce à une progression attendue de 73,5% du Clinker. Une croissance de 4,8% serait espérée des industries manufacturières par rapport à 2014 et ceci grâce aux accroissements attendus respectivement de 4,2% et 14,9% dans les chapitres « Electricité, eau et gaz » et « BTP ».

c. Le secteur tertiaire :

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 4,5% par rapport à l'année 2014. Cette évolution s'expliquerait par la croissance de l'activité au niveau du « Commerce » (+1,5%), du « Transport, entrepôts et communication » (+11,0%), des « Banques, assurances » (+5,6%) et des autres services (+3,4%).

2.2.2.2 Finances publiques

Les opérations financières de l'Etat au titre du premier trimestre de l'année 2015 comparées à celles de la même période 2014 présentent des évolutions suivantes :

- une hausse de 13,8% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 2,9% des dépenses totales et prêts nets ;
- une hausse de 9,2% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -18,9 milliards de FCFA contre -30,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

a. Recette et dons :

Au titre des trois premiers mois de l'année 2015, les recettes totales de l'Etat (dons inclus) recouvrées ont atteint 122,5 milliards de FCFA et sont en progression de 13,8% par rapport au premier trimestre 2014.

Les recettes totales hors dons se chiffrent à 120,2 milliards de FCFA, en accroissement de 13,6% par rapport au premier trimestre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 110,3 milliards de FCFA, en hausse de 10,6%. Cette augmentation est impulsée par les " **taxes sur les biens et services**" (+25,3%) et les " **impôts sur le commerce extérieur**" (+18,2%) qui se chiffrent respectivement à 29,7 milliards de FCFA et 52,9 milliards de FCFA. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une composante des " **taxes sur les biens et services**" augmente de 25,2% et s'établit à 52,7 milliards de FCFA.

Au titre des trois premiers mois de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 9,9 milliards de FCFA contre 6,1 milliards de FCFA un an plus tôt.

Le Togo a mobilisé 2,4 milliards de FCFA de dons contre 1,9 milliards de FCFA à la même période un an plus tôt.

b. Dépenses et prêts nets :

Les dépenses totales de l'Etat et prêts nets pour les trois premiers mois de l'année 2015 s'élevèrent à 140,0 milliards de FCFA, en augmentation de 2,9% par rapport au premier trimestre de l'année 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 119,4 milliards de FCFA, en hausse de 1,9% par rapport au premier trimestre 2014. Cette évolution s'explique par la progression de (+4,3%) des "transferts et subventions" et des "salaires et traitements " (+6,2%) qui s'établissent respectivement à 79,8 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 9,0 milliards de FCFA contre 7,6 milliards de FCFA au premier trimestre 2014.

Les dépenses d'investissement au premier trimestre 2015 s'établissent à 20,6 milliards de FCFA, en augmentation de 9,2% par rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement est porté par les dépenses en capital sur financement externe qui ont progressé de 52,7%.

2.2.2.3 Dette Publique

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.036,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 1.115,1 milliards de FCFA à fin mars 2015 enregistrant une hausse de 7,6% soit 78,8 milliards de FCFA.

A fin mars 2015, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 510,5 milliards de FCFA. Il a progressé de 40,0 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014 soit une hausse de 8,5%. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné des paiements, des fluctuations des prêts libellés en devises et des tirages effectués sur les emprunts auprès de la banque Ouest Africain de développement (BOAD)

A fin mars 2015, la dette intérieure totale s'élève à 604,7 milliards de FCFA et connaît une hausse de 6,9% par rapport à fin décembre 2014 due à l'effet combiné des remboursements des allocations DTS et des emprunts obligataires.

2.2.2.4 La balance commerciale

Le déficit commercial du Togo avec l'ensemble des pays partenaires est passé de 142,2 milliards de FCFA au premier trimestre 2014 à 135,0 milliards de FCFA au premier trimestre 2015, soit une amélioration de 7,2 milliards de FCFA.

2.2.2.5 Le Secteur Monétaire

A fin mars 2015, la situation monétaire comparée à fin décembre 2014 est marquée par une progression de 75,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 23,2 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 48,8 milliards de FCFA.

a. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, au terme des trois premiers mois de 2015, sont ressortis à 313,4 milliards de FCFA contre 238,3 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 31,5%. Cet accroissement est imputable aux positions

extérieures nettes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques de dépôts qui ont progressé respectivement de 59,8 milliards de FCFA et de 15,3 milliards de FCFA.

b. Crédit intérieur

L'encours du crédit intérieur est ressorti à 910,2 milliards de FCFA à la fin mars 2015, en hausse de 2,6% par rapport à fin décembre 2014. Cette augmentation résulte de l'accroissement de 35,3 milliards de FCFA du crédit à l'économie et de l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement de 12,1 milliards de FCFA.

c. Position nette du gouvernement

La Position nette du gouvernement (PNG) en passant de 124,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 112,3 milliards de FCFA à fin mars 2015 s'est améliorée de 9,7%. Cette amélioration résulte de l'effet conjugué de :

- La baisse de 12,6 milliards de FCFA des concours des banques, en liaison essentiellement avec les remboursements des titres publics (bons et obligations du trésor) échus. Toutefois au cours de la période sous revue, il y a eu des émissions de titres qui sont en atténuation des remboursements effectués ;
- La hausse de 4,0 milliards de FCFA des encaisses en billets et monnaie détenues par le Trésor public ;
- L'amortissement de 1,5 milliards de FCFA des concours adossés aux droits de tirages spéciaux ;
- La régression de 3,8 milliards de FCFA de dépôts publics à la BCEAO ;
- La diminution de 1,2 milliard de FCFA des dépôts de l'Etat dans les banques.

d. Crédits à l'économie

Les crédits à l'économie ont progressé de 4,6% par rapport à fin décembre 2014 et se chiffrent à 797,9 milliards de FCFA à fin mars 2015. Cette augmentation résulte de la hausse des crédits à court terme (+5,0%) et des crédits à long et moyen termes (+4,2%) qui se chiffrent respectivement à 410,1 milliards de FCFA et 387,8 milliards de FCFA.

Les crédits ordinaires se sont consolidés de 34,8 milliards de FCFA, en passant de 762,5 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 797,4 milliards de FCFA à fin mars 2015. Cette hausse a bénéficié principalement aux secteurs suivants : « bâtiments et travaux publics » (+30,9%), « commerce de gros et de détails, restaurants, hôtels » (6,6%) et « service fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels » (+8,4%).

e. Masse monétaire

Comparée à fin décembre 2014, la masse monétaire a enregistré une hausse de 4,5% et se chiffrent à 1.145,8 milliards de FCFA au terme du premier trimestre 2015. Cette hausse se traduit par l'accroissement des dépôts en banques (+49,3 milliards de FCFA), atténué par la régression de la circulation fiduciaire (-1,2 milliard de FCFA).

Le Gouvernement compte poursuivre les efforts de mobilisation des ressources internes. A cet effet, des réformes dans les Finances Publiques se poursuivent notamment en matière

de politique fiscale avec la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR) pour rationaliser le système de collecte et ensuite générer davantage de recettes.

2.2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence au premier trimestre 2015 dans l'ensemble n'est pas disponible, néanmoins le ratio de la Masse salariale / recettes fiscales (norme $\leq 35\%$) serait de 31,3%. Ceci s'expliquerait par la hausse plus importante des recettes fiscales par rapport à celle de la masse salariale, engendrée par les mesures prises par le gouvernement en faveur des travailleurs (intégration d'agents contractuels et mesures d'atténuation de la hausse du coût de la vie).

2.3 Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo

2.3.1 Les atouts du Togo

Les infrastructures portuaire et aéroportuaire

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est construit et a accru l'activité portuaire. Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

Parallèlement, les activités au niveau de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée. Le secteur tertiaire resterait donc bien orienté grâce au dynamisme impulsé par les activités au niveau du PAL et du nouvel aéroport.

La zone franche

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

2.3.2 Programme de relance de l'économie :

➤ Point sur les réformes structurelles réalisées

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante de la SCAPE ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;
- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

➤ Réformes des finances publiques à moyen terme

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

➤ Orthodoxie budgétaire

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172

/MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

➤ **Secteur financier**

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI, tend vers le bouclage.

➤ **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous-régional, d'où l'objet de cette émission.

2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances⁴

Le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de l'orientation générale de la politique économique et financière du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre

⁴ Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des Recettes du 14 Décembre 2012. De plus, le Ministère est devenu : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement par décret n° 2015- 041/PR du 28 juin 2015 portant composition du Gouvernement.

- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale des Impôts
- La Direction Générale des Douanes
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget
- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé « CAS/IMEC »

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

Le cabinet du ministre

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

Le SP- PRPF

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;

- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

Le Secrétariat Général du MEF

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

2.4.1 La Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts comprend des Services Centraux et des Services Extérieurs. Elle a en charge :

- l'animation, la coordination et la répartition de toutes les activités tendant à la réalisation des objectifs assignés à son service,
- la gestion des ressources et des moyens mis à sa disposition sous contrôle ministériel,
- l'organisation de séminaires de formation et de recyclage.

Les Services centraux de la Direction Générale des Impôts comprennent deux Directions : la Direction de l'Administration Générale et la Direction de la Législation, du Contentieux et des Affaires Foncières et Domaniales.

2.4.2. La Direction Générale des Douanes

La Direction Générale des Douanes a pour attributions :

- de veiller à l'application des lois et règlements en matière douanière en particulier et en matière économique sur toute l'étendue du territoire douanier national,
- d'assurer la perception des droits et taxes de douanes ainsi que de toutes les impositions exigibles à l'exportation,
- de concourir à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière douanière et du contrôle du commerce extérieur et des changes,
- de procéder aux enquêtes en matière douanière et de changes en vue de lutter contre la fraude,
- de participer avec les services compétents à l'élaboration des statistiques du commerce extérieur,
- de collaborer avec les administrations compétentes à la surveillance des frontières nationales et à la sauvegarde de l'intégrité territoriale,

- de déterminer les grandes orientations dans le domaine des techniques douanières et de la répression de la fraude,

Elle comprend les directions suivantes :

- la direction des affaires administratives et de la formation,
- la direction de la législation, du tarif, des régimes économiques et des relations internationales,
- la direction de l'informatique, des statistiques douanières, de la comptabilité et du budget,
- la direction du contentieux, des enquêtes douanières et de la valeur,
- la direction du contrôle des services.

2.4.3. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat,
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public,
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget,
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public,
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat,
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt,
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocedée,
- de suivre la gestion de la dette intérieure,

- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

2.4.4 La Direction de l'Economie

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques,
- la division de la prévision,
- la division des relations économiques et financières,
- la division des services généraux et de l'information.

2.4.5 La Direction du Budget

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution,
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion,
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier),
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes

2.4.6 La Direction des Finances

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes
- la Division Dépenses de Personnel

- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses
- la Division des Recettes
- la Division de la Comptabilité

2.4.7 La Direction du Contrôle Financier

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes
- la Division Comptabilité
- la Division des Services Communs

2.4.8 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc
- la Division technique
- la Division des Permis de conduire

2.4.9 La Direction du Matériel et du Transit

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative
- la Division Technique
- la Division des Transports

2.4.10 La Direction des Assurances

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation
- la Division des Marchés de l'Assurance

- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes
- la Division des Services Communs

2.4.11 La Direction des Affaires Communes

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

2.4.12 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.
Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit,
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain,
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation,
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système,
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

ANNEXE

Liste des directions nationales de la BCEAO

<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</p> <p>Cotonou, Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</p> <p>Bamako, Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</p> <p>Ouagadougou, Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</p> <p>Niamey, Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</p> <p>Abidjan, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</p> <p>Dakar, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</p> <p>Bissau, Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>	<p>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</p> <p>Lomé, Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 23 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50</p>